Pourquoi faire partie du Parc ?
Réponse en 4 points !

© E. Berthier

Parc naturel régional d'Armorique
Park an Arvorig

unesco
Géoparc mondial

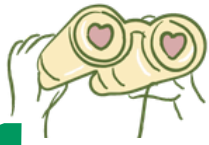

1 L'image positive et l'attractivité du label "Parc naturel régional"

Télécharger la carte

Selon une étude réalisée en 2022 pour des offices de tourisme, **80% des Français sont attentifs à un tourisme durable.**

Pour plus de 90% d'entre eux, **séjourner dans un Parc naturel régional offre la garantie d'un tourisme plus respectueux des patrimoines naturels et culturels.**

Et plus de 70% déclarent que le fait que la destination soit dans un Parc a plus d'influence que la destination en elle-même ou la ville choisie !

Séjourner, et même vivre dans un Parc naturel régional, c'est l'assurance de profiter de **grands espaces** et de **paysages préservés**, de pouvoir pratiquer des **activités de plein air**, de faire partie d'un territoire bien vivant grâce à **une économie de proximité**, habiter sur **un territoire reconnu** par un label national…

Plus de 5 millions de Français vivent aujourd'hui dans un Parc naturel régional !

2 Une équipe technique aux compétences variées et adaptées aux enjeux locaux

Les collectivités locales du Parc peuvent s'appuyer sur **environ 40 agents aux compétences variées :**

- gestion des espaces naturels terrestres et marins
- agriculture et alimentation
- tourisme et activités de pleine nature
- aménagement du territoire
- défense des forêts et des landes contre l'incendie
- sensibilisation des scolaires et du grand public
- énergies renouvelables
- culture…

Cette équipe met en œuvre la feuille de route du Parc (la charte) travaillée avec l'ensemble des acteurs locaux.

Objectif : concilier vitalité du territoire et préservation de l'environnement, sans ajouter de contraintes supplémentaires.

La France compte 60 Parcs naturels régionaux avec des spécificités liées à leur territoire mais qui partagent **trois grandes missions** :

- Préserver et restaurer la nature et les paysages
- Développer la vitalité d'un territoire habité et visité
- Mieux connaître, agir et expérimenter

Il est donc possible de **mobiliser l'expertise** développée dans un autre Parc. Avec le retour du loup en Finistère par exemple, le réseau a permis de trouver les outils et ressources utiles pour accompagner les agriculteurs face à la prédation.

En savoir +

Le Parc d'Armorique est en train de réviser sa charte pour la période 2027 – 2042.

3 Une sensibilisation des scolaires et du grand public

Appel à projet scolaire annuel et thématique, interventions dans les écoles, visites à la ferme, aires éducatives, projets artistiques…
Le Parc accompagne chaque année plus de 1 000 élèves du territoire autour de la nature et de la culture, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale.

Grâce à une prise en charge du Parc, les écoles des communes du Parc bénéficient également d'**un accès gratuit dans les maisons du Parc** (domaine de Menez Meur et l'écomusée d'Ouessant) et dans une dizaine de sites partenaires engagés dans la sensibilisation des publics. **Cela représente environ 4 000 élèves chaque année.**

La sensibilisation joue un rôle clé pour **faire connaitre et préserver les richesses naturelles et culturelles** du Parc et **accompagner les** acteurs essentiels à la vitalité du territoire.

En savoir +

Pour cela, le Parc produit **des outils et ressources** à destination des élus, des habitants, des touristes, des acteurs locaux…

Le Parc assure également **une présence régulière et utile** dans les médias locaux (presse, radio, TV) et sur les réseaux sociaux.

4 Un levier financier pour mener des actions dans ma commune

Pour déployer ses actions, le Parc mobilise environ **4 millions d'euros par an**. L'ingénierie mise au service du territoire représente un peu plus de la moitié de ce coût.

45% des recettes du syndicat mixte du Parc sont apportées par les cotisations de ses membres : la Région Bretagne et le Département à hauteur de 39%, les communes et villes-portes à hauteur de 8%.

Le reste des recettes provient de subventions liées à des programmes d'actions. **Le Parc permet notamment de mobiliser des financements européens ainsi que des fonds privés (fondations et mécénats).**

En 2026, l'État a attribué aux 44 communes classées « Parc naturel régional d'Armorique » **une dotation totale de 887 000 €**.

Pour 42 des 44 communes adhérentes, cette dotation, aussi appelée aménité rurale, **couvre intégralement (et souvent beaucoup plus) la cotisation au Parc** : elle représentait 321 000 € en 2026.

En savoir +

Objectif : soutenir dans leur transition écologique les communes rurales, dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.

Le projet de territoire 2027-2042 sera soumis à l'approbation du comité syndical **à la fin de l'année 2026**, avant un ultime examen interministériel.

Début 2027, les communes adhérentes et du périmètre d'étude seront invitées à délibérer sur leur adhésion ou non au Parc et à sa charte.

Cette décision reviendra à chaque conseil municipal, en toute souveraineté.

Pour en savoir plus
sur le Parc naturel régional d'Armorique,
ses actions concrètes pour le territoire,
n'hésitez-pas à nous contacter !

15 Place aux Foires BP 27 - 29590 Le Faou
contact@pnr-armorique.fr
02 98 81 90 08
parcarmorique
www.pnr-armorique.fr

Parc naturel régional d'Armorique
Park an Arvorig

unesco
Géoparc mondial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région BRETAGNE

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

Conception PNRA 2026